

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-157

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 20
P.R.	PR 18 + 100 au PR 18 + 300
COMMUNE	LANDROFF
NATURE DES TRAVAUX	<i>Travaux pour le compte de la SNCF</i> • Travaux de renouvellement des voies nécessitant la fermeture du Passage à Niveau SNCF n° 77 sur la RD20 entre LANDROFF et BARONVILLE.
DATES	• Du lundi 26 octobre à 20h00 au jeudi 29 octobre 2026 à 9h00.
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure 24h/24)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La Signalisation de chantier, de coupure, de déviation seront à la charge de l'entreprise SIGNAUX GIROD mandatée par la SNCF. - Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH – SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

**Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur le Passage à Niveau SNCF n° 77 de la RD 20 entre LANDROFF et BARONVILLE.
Coupure 24h/24.**

Des déviations seront mises en place comme suit :

RD76 > LANDROFF > RD76 > BRULANGE > RD999 > DESTRY > RD999 > BARONVILLE

- Et vice-versa

Cette interdiction s'applique à tous les véhicules à moteur, aux cycles, piétons et aux animaux accompagnés.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine, de l'Aménagement des Territoires et de l'Éducation
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Chef de Projet – SNCF Réseau – INFRALOG Lorraine à Montigny-les-Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise SIGNAUX GIROD à Fains Veel (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes de LANDROFF, SUISSE, BRULANGE, DESTRY, BARONVILLE, pour information.

METZ, le 20 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2026 – DPATE / T-157

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
BP 85195 – 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
BP 30001 – 57044 METZ CEDEX 1

- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – 57070 SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui le
concerne.

- 5 MM. les Maires des Communes de : LANDROFF, SUISSE, BRULANGE, DESTRY,
BARONVILLE, pour information.
mairie@landroff.fr mairie.suisse@wanadoo.fr mairiedebrulange@west-telecom.com
mairie.destry@orange.fr mairiebaronville@orange.fr

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPATE/DRM/SDER/CORD57
+ U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
- 1 Direction Départementale des Territoires – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 M. le Directeur de SNCF RESEAU – INFRALOG Lorraine – 57950 MONTIGNY-LES-METZ
emerick.terrienne@reseau.sncf.fr
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise SIGNAUX GIROD – ZAC sous Lambelloup – 55000 FAINS VEEL
danielrataj@signauxgirod.com

Chrono SDER

METZ, le 20 / 10 / 2026

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance


Bénédicte HILT

L'interruption de la circulation routière objet du présent arrêté étant liée à une intervention de la SNCF sur son réseau, les éventuelles réclamations devront lui être adressées.